

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2016
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'AGUA

Présents :	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
		F.	BORDA D'AGUA	" "
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		J.	GAST	" "
		F.	GROSS	" "
		B.	HATT-ARNOLD	" "
	Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	" "
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mmes	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		C.	SABA	" "
		M.	SOBANEK	" "
	MM.	J.	STROUN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Maire
	M.	J-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	M.	C.	COLQUOUN	Conseiller municipal
	Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
	M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal

Public : 1

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - 5.1 Budget de fonctionnement communal 2016 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 70'000.- TTC) destiné à subventionner l'IPE du « Petit Manège ».
 - 5.2 Travaux de câblage dans le bâtiment de la mairie et mise à jour de la centrale téléphonique avec passage à une solution dite « All IP » - vote du crédit d'investissement et financement (CHF 49'000.-TTC).
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Le Président ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse M. Colquhoun, M. Ulmann, Mme Heiniger et M. Martinez. Il annonce qu'il a reçu trois motions qui seront traitées au point 6 de l'ordre du jour et que M. Karr, qui devra quitter prématurément la séance, a accepté de répondre aux questions concernant ses dicastères, à l'issue de ses communications.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2016

A la page 23, Mme Sobanek demande le rectificatif suivant : [...] l'aménagement est *secondaire* par rapport à la sécurité.

Aux pages 20 et 25, rectification du nom de Mme **Mathez**-Roguet.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 17 voix pour et 1 abstention.

[Arrivée de Mme Carla Saba : 20h37]

2. Communications du Bureau.

Le Président a reçu de nombreux courriers qu'il ne va toutefois pas lire dans leur intégralité dans la mesure où ces derniers seront joints au procès-verbal. Au préalable, il tient à faire un retour de la dernière séance du bureau, au cours de laquelle a

notamment été soulevée, l'éventuelle création de classeurs de commissions dans lesquels se trouveraient l'ensemble des documents dévolus à chacune d'entre elles. Après discussion, il a semblé beaucoup plus adéquat de renoncer à cette solution et d'encourager les membres de ce Conseil, à utiliser CMNet, plate-forme mise en ligne par le SIACG pour les communes genevoises, sur laquelle tout un chacun trouvera toute la documentation nécessaire y inclus des archives.

Partant du constat qu'il est certainement plus simple d'effectuer une recherche par l'intermédiaire de cette plateforme, le bureau a donc demandé au secrétariat général d'examiner les accès dont disposent les conseillers municipaux. Pour le surplus, le Président se met volontiers à disposition pour expliquer le fonctionnement de CMNet à qui veut bénéficier de son aide.

Le Président propose une sortie d'automne, laquelle aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2016, entre 14h30 et 16h00, au musée Voltaire. A cet effet, une liste d'inscription circule.

Puis, le Président fait part de la teneur de divers courriers et rapports qui seront joints en annexes au procès-verbal, à savoir :

- Un courrier daté du 24 juin 2016 de l'ACG (lequel a été transmis par voie électronique à l'ensemble des membres du Conseil).
- Une lettre datée de juin 2016, des élèves de l'école de Conches, dont il donne lecture en séance.

Chère commune,

Merci pour tout ce que vous avez fait pour nous, subventionner nos sorties et nos camps, remplacer nos anciens jeux, etc.

Nous vous remercions aussi pour les promotions qui sont chaque année un merveilleux moment pour nous dire au-revoir, surtout nous les 8P, qui quittons cette école avec beaucoup de peine et de tristesse mais aussi avec la hâte de connaître la suite.

Nous n'oublions pas les bons souvenirs que nous avons vécus ici, merci pour tout.

Ecole de Conches, septembre 2016.

[La lettre est mise en circulation].

- Le dernier apport d'activité des établissements publics pour l'intégration (EPI) ;
- Une annonce relative au 24^{ème} nettoyage annuel du lac, qui aura lieu le 18 septembre 2016 ;

- Une lettre datée du 3 juillet 2016, de Mme Alvarez domiciliée à Chêne-Bourg pour signaler un problème, en face de l'entrée principale du centre commercial situé au No 136 du chemin De-La-Montagne, à savoir une tour triangulaire lumineuse portant diverses enseignes à environ un mètre soixante du sol et contre laquelle elle s'est cognée la tête. Mme Alvarez s'interroge quant à la conformité d'une telle installation ;

[Arrivé de M. Frédéric Balmer 20h44]

- Un courrier daté du 26 juillet 2016 de l'association Caddie Service ; accompagné de flyers.
- Le rapport d'activité 2015 des TSHM des Trois-Chêne;
- Une annonce concernant la cérémonie destinée aux médaillées et médaillés de Chêne gymnastique de Genève, qui aura lieu le 22 septembre 2016 ;
- Une lettre datée du 7 septembre 2016 de M. Jan Feres et d'autres propriétaires concernant le chemin J.-F. Dupuy qui, vu son étroitesse, ne saurait assumer un trafic supplémentaire pendant la phase de démolition et de construction d'immeubles prévus dans le cadre de la DD109305/1. Par ailleurs, ce courrier mentionne qu'un trottoir virtuel peint en jaune est systématiquement franchi par les voitures et qu'un accès à un parking de plus de 100 places par ledit chemin est jugé peu acceptable.
- Un courriel de la part d'un comunier demandant des informations quant à la mise en séparatif du chemin où il habite. Ce dernier est transmis à M. Locher, qui indique y avoir d'ores et déjà répondu.

Le Président termine ses communications en rappelant la tenue de la 5^{ème} édition de l'apéritif d'automne de la Compagnie des Sauveteurs Auxiliaires de Chêne-Bougeries, le samedi 24 septembre 2016, de 11h00 à 13h00, ceci dans leurs locaux situés au 132, route de Chêne.

3. Communications du Conseil administratif.

Mme Garcia-Bedetti, Maire

Petite enfance et Ecoles

C'est avec un plaisir non dissimulé que j'ai participé, en fin d'après-midi, à la cérémonie d'inauguration officielle du lieu de vie intergénérationnel du « Nouveau Prieuré », projet qui a débuté il y a une quinzaine d'années et qui vient récompenser

les investissements consentis depuis et conforter nos engagements aux côtés du Bureau Central d'Aide Sociale.

Votre Conseil a apporté un soutien sans faille à ce magnifique projet, en participant, en son temps, à l'élaboration du PLQ, en acceptant que la commune devienne copropriétaire des lieux en décembre 2010, puis en votant les crédits ayant permis d'aménager et d'ouvrir l'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré », à la fin août 2015.

A cet égard, je souhaite préciser que le comité d'évaluation mis sur pied dans le cadre de la procédure AIMP pour l'exploitation de cette crèche, ainsi que de la future crèche située dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et dont faisaient partie Madame Dominique Jotterand et Monsieur Jacques Stroun, respectivement membre et Président de votre commission Petite enfance et Jeunesse, Monsieur Alexandre Fouchault, responsable de la Petite enfance et des Ecoles, notre Secrétaire général, Monsieur Raphaël Gaillard et moi-même, assistés par Madame Séverine Barioni, représentante de la société Vallat Partenaires SA, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier, avait auditionné le 8 juillet 2016, les 2 sociétés qui avaient déposé un dossier complet dans les délais impartis.

Après analyse de ces dossiers et après réception de diverses informations complémentaires fournies par les candidats à l'issue de leur audition, le Comité d'évaluation a décidé d'attribuer à l'Association Pop & Poppa, le contrat relatif à l'exploitation et à la gestion des 2 crèches citées.

Sur la base de cette décision, une rencontre a eu lieu en mairie le 1^{er} courant avec Monsieur Frédéric Chave, représentant de l'Association Pop & Poppa, accompagné de 2 de ses collaboratrices en vue d'élaborer plus avant, les dispositions du contrat de prestations qui sera prochainement signé entre les parties.

Ainsi, l'ensemble du personnel de la crèche du « Nouveau Prieuré », se verra proposer prochainement, un avenant à son contrat de travail, en vue d'une reprise effective de la gestion et de l'exploitation de la structure par l'Association Pop & Poppa, au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, notre Conseil a décidé lors de sa séance du 3 août 2016, de confier mandat d'audit à la fiduciaire Antoine Gautier SA, concernant les comptes 2014, 2015 ainsi que ceux du premier semestre de l'année en cours, de l'Association du jardin d'enfants « les Castagnettes ».

Affaires sociales

Concernant le domaine des Affaires sociales, sachez que l'appartement de 3 pièces et demi, situé dans le bâtiment sis au numéro 14 de la rue de Chêne-Bougeries, a été finalement attribué, d'entente avec l'Hospice général, à une migrante originaire

d'Erythrée et à ses enfants âgés de 10 à 18 ans. J'ai rencontré cette famille cet été avec l'assistante sociale. Ce sont des gens charmants, le seul problème est que la femme ne parle pas un mot de français. Mme Garcia Bedetti lui a donc conseillé de prendre des cours organisés par l'Hospice général. Par contre, le fils aîné communique bien en français et fréquentera la 1^{ère} année du collège, lors de la rentrée de septembre.

J'ai par ailleurs visité le 4 juillet, les locaux PCi de la Gradelle, réaménagés par l'Hospice général, en vue d'y héberger des migrants, visite au cours de laquelle j'ai pu constater qu'un local de prière avait été créé en ces locaux, contrevenant, à mon sens, en cela aux dispositions contenues à l'article 3 de la Constitution genevoise. J'ai également visité l'abri de Thônex où j'ai pu constater la même situation. J'ai donc envoyé un courrier à ce sujet à Messieurs Christophe Girod, Directeur général, ainsi qu'à Monsieur Pierre Martin-Achard, Président du Conseil de Fondation, les exhortant à procéder à un réaménagement, dans les meilleurs délais possibles, des surfaces en question, en locaux destinés à des activités récréatives.

Puis, j'ai rencontré le 5 juillet, une représentante de l'Association ELAP, accompagnée d'une représentante de l'Association Rencontres et Cultures du monde arabe, lesquelles seraient disposées à donner des cours aux futurs migrants, sachant toutefois que nous demeurons dans l'attente à ce jour, d'un programme de formation de ces derniers, soi-disant mis sur pied par l'Hospice général.

J'ai par la suite, eu le plaisir de rencontrer le 2 août, Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat en charge du DEAS, l'Hospice général ayant fait parvenir, en l'absence de toute concertation avec la commune, en date du 12 juillet 2016, un courrier aux parents des élèves du Cycle d'orientation de la Gradelle, annonçant la prochaine ouverture de l'abri PCi situé en sous-sol de ce bâtiment, afin d'y accueillir des jeunes hommes migrants, ceci alors que seuls 50 migrants environ étaient hébergés à ce moment-là dans l'abri de Thônex, lequel a une capacité bien plus grande que celui de la Gradelle et sachant par ailleurs que les autres lieux d'accueil n'étaient pas pleins.

C'est dans ce contexte que j'ai également adressé un courrier à Monsieur Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du DF, afin que ce dernier examine avec ses collègues des départements concernés, la possibilité d'accueillir des migrants dans les locaux appartenant à l'Etat sur le territoire communal, ce qui serait une excellente alternative à l'abri PC situé sous le C.O. de la Gradelle.

Dans le domaine des Affaires sociales toujours, sachez encore que le Conseil administratif a attribué, lors de sa séance du 3 août, les subventions 2016 en faveur des diverses associations et entités actives dans le domaine de l'aide au développement.

Le Conseil administratif a également attribué, lors de sa séance du 7 septembre, les subventions 2016 en faveur des diverses associations et entités actives dans le domaine de l'action sociale dite Genève.

Par l'intermédiaire du Fonds d'aide en cas de catastrophes, une aide d'urgence d'un montant de CHF 2'000.- a par ailleurs été accordée à l'EPER pour son projet « Food

for work ». Un montant de CHF 5'000.- a été octroyé à CARITAS dans le cadre de son programme d'aide aux victimes du récent séisme survenu en Italie, ainsi qu'un montant de CHF 1'000.- en faveur de Médecins sans frontières (MSF) pour ses activités en faveur des victimes de la sécheresse dans la région de Dungass au Niger.

Concernant les activités en faveur de nos aînés, je vous rappelle que les traditionnelles sorties auront lieu les 22 septembre et 4 octobre et que par ailleurs l'assemblée constitutive d'une nouvelle association appelée « Horizons nouveaux » aura lieu le 2 novembre 2016, étant encore précisé que le Conseil administratif a toutefois décidé d'attribuer une subvention complémentaire 2016 d'un montant de CHF 1'250.- à l'Association « Les Chênes 50 ans et plus ».

Divers

Notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 3 août, de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente par Mme Tourane Corbière et MM. Partick et Pierre Nicollier à M. Nicolas Corbière de la parcelle N° 277 du cadastre communal, située au numéro 10 du chemin Falletti.

Une décision similaire a été prise par le Conseil administratif lors de sa séance du 7 courant, dans le cadre de la vente à terme, par Mme Sylvie BuysSENS Renaud à Mme Anne Hassberger, de la parcelle N° 2217 du cadastre communal.

Police municipale

La police municipale a débuté, au courant de l'été, une action auprès des seniors, ceci au sein des EMS qui l'ont souhaité, ainsi qu'au Passage 41, dans le cadre des activités du Restoaînés.

Cette action consiste à informer et sensibiliser les personnes âgées, concernant certains risques encourus liés aux faux cousins ou aux faux plombiers et leur rappelle les mesures de précaution à prendre, lors de retrait d'argent à la banque, par exemple.

D'autre part, la police municipale tiendra un stand d'information lors de la journée « portes ouvertes » organisée, le samedi 24 septembre, par la Cie des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries.

Concernant la future gare CEVA de Chêne-Bourg, des réflexions sont en cours avec les autorités cantonales et celles de Chêne-Bourg, Cologny et Thônex, afin d'évaluer, sur le plan régional, les risques sécuritaires liés à son ouverture.

Ainsi, dans un souci d'anticipation et de coordination, il est envisagé d'y créer une antenne « police », qui serait à disposition des acteurs concernés à savoir : la police

cantonale, le corps des gardes-frontières et les polices municipales des communes citées, ceci en fonction de leurs besoins respectifs.

Pour conclure ce point de mes communications, sachez encore qu'à partir du 1^{er} octobre, les polices municipales seront compétentes pour traiter des cas dits d'ébriété simple, soit jusqu'à un taux de 0,80/00, cette nouvelle compétence faisant suite à la révision de la Loi sur les polices municipales et de son règlement d'application.

Culture

Les événements à venir

La seconde partie du cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier**, consacrée au thème des « droits humains et des témoins de l'histoire », débutera **le mardi 4 octobre à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

Denis de Rougemont, ardent défenseur d'une Europe fédéraliste et reconnu comme l'un des « pères spirituels » de l'Europe et l'un des instigateurs du CERN sera à l'honneur. François Saint-Ouen, qui fut son élève et son collaborateur, animera cette soirée.

Le vernissage « des portes de la fantaisie » aura lieu le jeudi 6 octobre 2016 à 18h30 à l'Espace Nouveau Vallon. Créée sur une idée de Mao Fusina et coréalisée avec la Vallée de la Jeunesse et le « Museo in Erba », cette exposition-jeu d'éveil culturel offrira l'occasion au public, d'effectuer un voyage pour découvrir l'imaginaire architectural, ceci **du 7 au 30 octobre 2016**.

Imaginé comme un lieu magique, un espace entre le rêve et la fantaisie, entre réel et irréel, invitant les visiteurs à ouvrir des portes, à les traverser et à entrer dans un nouvel endroit plein de suggestions, à la rencontre d'architectes connus, de monuments, de lieux, de places, de bâtiments utopiques...

Cette exposition accueillera en journée, les classes primaires de notre commune mais également du canton, des centres de rencontres et loisirs, des écoles privées, mais aussi le grand public.

Grâce à nos équipes d'animation, les enfants pourront laisser place à leur créativité dans le cadre de l'atelier intitulé « La maison est en carton ».

Jeunesse, prévention et sécurité

Jeunesse

Distribution de poubelles vertes

La presse a donné un large écho à la campagne actuellement en cours, fruit d'un partenariat canton-communes, de distribution de «poubelles vertes», dans le but d'augmenter le tri des déchets de cuisine. 4500 poubelles de « la dernière chance », visant à éviter la taxe au sac, seront distribuées à Chêne-Bougeries également, avec

leur carton « mode d'emploi », dès la semaine prochaine par des jeunes en petits jobs et des collaborateurs du service communal des Routes.

Festival Des Chênés

Fruit d'un partenariat avec la commune de Chêne-Bourg, les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM), la ludothèque de Chêne-Bougeries, le SPOT de Chêne-Bourg, le festival « Des Chênés » a connu un beau succès, les 25 et 26 août, pour sa première édition dans le parc Sismondi, avec une fréquentation d'environ 300 personnes le jeudi et 200 le vendredi et la présence de familles nouvellement installées dans notre commune.

Correspondant à un réel besoin pour les familles, les enfants, les jeunes de se retrouver avant la rentrée autour d'activités ludiques, de discussions, de possibilité de se produire musicalement, ce nouveau festival sera reconduit l'année prochaine, à la même période de l'année.

Au vu de ce premier succès, nous envisageons d'étendre cette offre, en octroyant la possibilité aux parents, sans solution de garde durant la dernière semaine des vacances, de pouvoir inscrire leurs enfants, à quelques activités en journée, qui seraient encadrées par des animateurs et des jeunes.

Autres actions d'été dans le domaine jeunesse

Comme à l'accoutumée des jeunes, encadrée par les TSHM, ont collaboré au tri des déchets durant la fête des Promotions et celle du 1^{er} août. Des équipes de « Lâche pas ton pote » ont également participé à ces manifestations, afin de sensibiliser le public présent à leur action de réduction des risques en matière de consommation d'alcool et de produits stupéfiants, dans les parcs et espaces publics de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.

Le traditionnel chantier éducatif estival a consisté, cette année, en des travaux de peinture d'un des garages du lieudit la « Feunière », ainsi que son aménagement en local désormais dévolu au matériel du domaine Jeunesse et mobilité.

Le financement par notre commune de ce chantier éducatif, rondement mené par les jeunes sous la supervision des travailleurs sociaux a permis à 4 jeunes de la région de partir cinq jours au Tessin avec les TSHM, en août.

Le désormais traditionnel nettoyage des parcs le dimanche est nouvellement assuré par une équipe de deux jeunes cette année et ceci jusqu'à l'automne. Nos espaces publics sont également nettoyés par des jeunes, durant la pause de midi et la période scolaire et cette offre est élargie aux espaces privés ouverts au public, s'agissant du parc se trouvant aux abords du centre commercial situé au De-La-Montagne et des espaces du quartier de la Gradelle.

Deux jeunes ont également été engagés pour collaborer à la réalisation de l'Agoraespace du préau de l'école de la Gradelle du 8 au 16 août, par l'entreprise Landagora, mandatée dans ce cadre.

Ce sont aussi des jeunes de la région, rétribués en petits jobs par l'entreprise sociale privée PRO et encadrés par les TSHM, qui assurent la maintenance de nos vélos en libre-service. Offrant des possibilités de réinsertion stables durant toute l'année, ce petit job est fort apprécié par les jeunes, qui adhèrent avec enthousiasme à ce concept de vélos en libre-service ou « en partage ».

Chêne-Bourg ayant également octroyé, tout comme Thônex, des autorisations d'usage accru du domaine public ou privé communal à Intermobility pour l'installation de vélos en libre-service, les possibilités de réinsertion des jeunes vont encore s'accroître ultérieurement dans ce domaine.

Sécurisation aux abords de l'Ecole Moser

Suite au rendez-vous du 30 juin entre la Direction générale des transports, le Directeur de l'Ecole Moser et nos services, des mesures de sécurité ont été prises par la DGT et sont en cours de réalisation par le mandataire chargé de la réfection du marquage dans notre commune.

La zone de limitation de la vitesse maximale autorisée à 40km/heure, existant aux abords de l'école du Belvédère, a été élargie pour comprendre les abords de l'école Moser, un deuxième panneau a été posé et le marquage d'un deuxième « kit école » est planifié en priorité, ces prochaines semaines, à la hauteur du numéro 85 du chemin De-La-Montagne.

J'ai par ailleurs prévu que le cahier des charges du nouveau poste de « contrôleur de stationnement » à temps partiel, qui vous est soumis dans le cadre du processus budgétaire 2017, comprenne également un pourcentage dévolu au contrôle du passage-piétons aux abords de cet établissement, le matin et l'après-midi, à l'heure de la rentrée et de la sortie des classes.

Démarche participative – sécurisation des quartiers de Conches et du Plateau de l'Ermitage.

Nous avons reçu, dans les délais impartis, des offres des bureaux Urbaplan et Team + relatives à la sécurisation des zones 30 de Conches et du Plateau de l'Ermitage, par la suppression de places de stationnement et de nouveaux aménagements, dans l'objectif de mettre la mobilité douce au centre de nos réflexions et... de l'espace public.

Les doléances en matière de sécurité routière ayant augmenté ces dernières semaines, principalement à Conches, notre démarche participative avec les associations Pro-Ermitage et des Intérêts de Conches est, plus que jamais, d'actualité.

J'envisage ainsi de soumettre, après avoir réuni nouvellement le groupe de travail, ces offres lors de séances supplémentaires de commissions, en octobre et en novembre, avec l'objectif que le Conseil municipal, dans son intégralité, puisse se prononcer avant la fin de l'année pour un éventuel crédit d'études.

M. Karr, conseiller administratif

A titre préliminaire, j'avais précisé au Président que je dois m'absenter pour aller sur la Rive droite tout à l'heure, afin de me rapprocher de Berne pour une séance de l'Association des villes suisses qui aura lieu demain. Vous voudrez donc bien excuser mon départ aux alentours de 22h00.

Territoire et village

J'aimerais commencer par vous parler du village de Chêne-Bougeries et, comme le veut la tradition, du chantier A du village pour vous dire ce qui s'est passé depuis notre dernière séance du Conseil municipal.

Pour ce qui concerne le café de la Fontaine en tant que tel et les autres surfaces du bâtiment en question, la situation s'est complexifiée sur le plan du droit du bail en raison du décès de Mme Germaine Bagnoud, à laquelle un hommage a d'ailleurs été rendu dans la dernière édition du journal « Le Chênois » - que je vous recommande de lire.

En effet, nous demeurons dans l'attente d'informations de la justice de paix pour pouvoir poursuivre nos discussions avec les héritiers désignés.

Cela étant, nous sommes en très bons termes avec son frère et les clés du café de la Fontaine nous ont été remises. Le café a été muré pour éviter toute intrusion mais c'est une situation temporaire. Nous n'avons plus qu'un seul sous-locataire, mais les pourparlers sont difficiles et je n'en dirai pas plus ce soir.

Concernant les autorisations de construire, les demandes définitives 109258 et 109257 ainsi que la demande de démolition du M7683 relative au bâtiment situé au No 21, ont effectivement été déposées, respectivement le 30 juin et le 4 juillet. Ces dernières sont en cours d'instruction. Des visites par les services de l'Etat, notamment la CMNS ont déjà eu lieu. Une convention est à recevoir ainsi que certains préavis. J'ai bon espoir, concernant ces derniers, que nous n'aurons pas trop de modifications à apporter aux plans déposés, en tout cas rien de fondamental. Il y aura certes des amendements et quelques corrections, mais les choses se présentent plutôt bien. Il faudra cependant attendre la synthèse qui sera faite de ces autorisations de construire par les différentes

directions, puisqu'il arrive que certaines d'entre elles disent des choses contradictoires. Mais cela fait partie du processus normal de traitement des autorisations de construire.

Concernant le chantier B, nous avons commencé le travail préliminaire qui donnera lieu à un mandat pour accompagner la commune dans le cadre d'un concours SIA 142 concernant, entre autres, les questions foncières. En effet, nous allons de surprise en surprise. Au N° 9, de la rue de Chêne-Bougeries, nous avons découvert qu'un bureau d'études entreposait, par ailleurs, ses archives depuis une vingtaine d'années, dans cet endroit humide et insalubre. Nous allons donc prendre contact avec ce bureau pour connaître son intérêt à récupérer des papiers en partie moisissés. En ce qui concerne les autres arcades, certaines d'entre elles ne sont pas entièrement vides. Il faut sécuriser les bâtiments. Au N° 5, nous avons découvert qu'une évacuation avait été agréée en 2000. Cette dernière n'a toutefois jamais été mise en œuvre et un sous-locataire s'y est installé depuis. Tout cela fait partie des aléas de la vie et surtout de celle du village. A noter que le service de la voirie a dû murer l'accès à ce bâtiment depuis la cour arrière et une fois qu'il sera complètement inoccupé, nous lancerons, avec M. Casoni, ce qu'on appelle une campagne de désencombrement. Nous nous sommes fait un peu la main avec le N° 27, de la rue de Chêne-Bougeries et cela va être utile pour le reste du village.

Concernant le chantier C, à savoir celui relatif à l'ancienne maison de paroisse située à hauteur du numéro 2 du chemin De-La-Montagne, les membres de la commission Territoire, puis ceux de la commission des Finances ont préavisé favorablement ce projet lors de leurs dernières séances, ceci respectivement par 8 voix pour, 2 voix contre et par 4 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions. Il s'agit d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 235'000.- TTC en lien avec un projet de rafraîchissement du bâtiment, afin d'y créer 9 chambres pour étudiants, ceci en partenariat avec le service des bâtiments de l'Université de Genève. Les membres intéressés des deux commissions ont pu visiter le bâtiment lundi dernier. A noter que le locataire, auquel la commune a donné congé pour la partie anciennement occupée par un théâtre, a eu l'élégance de se proposer pour les accompagner. Il s'est même inquiété de savoir qu'il n'y ait pas d'occupation illicite d'une partie du bâtiment, sachant qu'un projet de « squat » venait d'être déjoué par la police municipale, occasion d'ailleurs de la remercier. C'est donc la première fois que les commissaires ont eu l'occasion de se rendre compte de l'état des lieux, dans des locaux vides, sachant que lors du dernier Conseil municipal, la Croix-Rouge en occupait encore certains.

Concernant les espaces arrières du village, nous avons eu une quatrième séance de coordination, il y a environ 3 semaines, avec les différents propriétaires du périmètre concerné. Un projet de convention est sur la table. Pour rappel, les conventions sont de la compétence du Conseil administratif mais néanmoins, j'entends présenter, au début de la prochaine séance de la commission Territoire, les principes qui guident ces conventions et comment nous proposons de fonctionner. Le texte doit encore être examiné par le Conseil administratif. Nous sommes en bons termes avec les

propriétaires et nous essayons de trouver une solution commune qui puisse à la fois être rationnelle du point de vue des coûts et des surfaces pour les propriétaires, tout en offrant une qualité qui soit optimale pour la collectivité. A noter que les discussions s'inscrivent exactement dans la ligne du MEP au niveau de la conception de ces espaces intérieures et du plan de site.

D'entente avec le Président de votre commission Territoire, les porteurs du projet dit des « Jardins de la Colombe », lequel fait l'objet de la requête en autorisation de construire DD109305 sur les parcelles 994, 2647 et 1846 du cadastre communal, ainsi que les riverains ayant formulé un certain nombre d'observations dans le cadre de ce dossier, devraient être auditionnés lors de la prochaine séance de la commission prévue le lundi 3 octobre. Vous serez appelés à donner ou à ne pas donner une dérogation en matière d'utilisation du sol en 5^{ème} zone. En effet, vu l'IUS envisagé dans le cadre du projet, ce dernier nécessite, à teneur de l'article 59 alinéa 4 lettre d, de la NCI, un préavis de votre Conseil.

Concernant les autorisations de construire, sachez que 29 préavis ont été traités depuis le 5 juillet 2016 jusqu'à ce jour, dont 27 étaient favorables sous réserve et 2 favorables.

Biodiversité et Espaces publics

La dernière séance de coordination CEVA Trois-Chêne, a eu lieu le 5 courant. Nous sommes maintenant au clair au niveau des trois communes. Une cérémonie dite de jonction des réseaux est par ailleurs prévue le 23 courant, au Foron, en sous-sol.

Pour le surplus, le Conseil administratif a avalisé, lors de sa séance de la veille, la teneur du projet de convention entre les CFF SA et la Ville de Genève, la commune de Cologny, notre commune, ainsi que celles de Chêne-Bourg et de Thônex relatives à la réalisation, la gestion et l'entretien d'un axe de mobilité douce, appelée « voie verte » ainsi qu'à la réalisation de compensations écologiques sur la tranchée ouverte de la ligne ferroviaire Genève-Genève-Eaux-Vives-Annemasse. Nous devrions signer cette convention, Mme le Maire et moi-même à fin octobre. Les soumissions rentrées nous donnent une large marge de confort par rapport au crédit voté lors de la dernière séance de votre Conseil, puisqu'elles sont moindres que les devis estimés

Service du feu

La journée « Portes ouvertes » du 24 septembre a déjà été évoquée précédemment. J'invite tout un chacun, grands et petits, à venir découvrir la caserne des pompiers. C'est à ce moment-là que la fascination du camion rouge est la plus forte et que nous pouvons attraper des candidats.

Technologies d'information et communication

Le groupe technique en charge du projet de refonte du site Internet communal s'est régulièrement réuni au cours de l'été avec notre développeur mandataire aboutissant à la réalisation de 2 premiers prototypes. Une séance d'intégration de tous l'ensemble des travaux réalisés à ce jour, va avoir lieu lundi.

Bien que le logo générique communal date quelque peu et qu'il pourrait être perçu comme un obstacle ou pour le moins un facteur de complexité, le Conseil administratif a toutefois décidé que ce dernier constituait un invariant dans le cadre du projet de développement en cours, tenant compte de l'importance des coûts qu'engendreraient un changement de ce visuel. Dans la mesure où il était difficile de déterminer une couleur dominante dans la richesse chromatique offerte par les quatre couleurs du logo, il a été décidé de retenir comme axe principal les couleurs officielles de Chêne-Bougeries, le vert et l'argent.

M. Locher, Conseiller administratif.

Bâtiments et Travaux

Concernant le domaine des Bâtiments et Travaux, sachez en premier lieu que j'ai eu le plaisir de rencontrer, le 5 courant, en compagnie de ma collègue Madame le Maire, Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, concernant le projet d'agrandissement de l'école de Conches. Cela étant et au vu des dernières prévisions établies par le SRED, concernant les futurs effectifs d'élèves de nos établissements primaires, notre Conseil a décidé de confier mandat d'études au bureau d'architecture Tschumi Heurteux dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le Conseil administratif a accepté la réception, prévue le 20 septembre, de la route de desserte du collège de Frontenex, laquelle sera versée au domaine public communal.

En conséquence, l'entretien de cette route, qui ne constitue qu'une réalisation partielle de la voie prévue dans le cadre du projet dit « du « Barreau Tulette », sera désormais assumé par la commune.

Donnant suite à un courrier daté 30 août 2016, de Monsieur Alain Wyss, Directeur du SPDE à la DGEau, concernant la mise en séparatif de la route de Chêne, notre Conseil a décidé de confier mandat d'études au bureau spécialisé BBS concernant la séparation des eaux sur le tronçon compris entre le chemin de Challandin et l'avenue de Grange-Canal.

Pour conclure ce chapitre, sachez encore qu'au vu de la construction d'un bâtiment à hauteur du numéro 7 du chemin de la Bessonnette et en concertation avec les représentants de la Fondation, Monsieur et Madame Robert Nordmann, Les Marronniers, un espace pour containers sera prochainement aménagé à droite de l'entrée de la propriété homonyme, étant encore précisé que cette future réalisation fera l'objet du dépôt d'une APA.

Je souhaite également vous signaler le franc succès des Journées du Patrimoine qui, le week-end dernier, ont eu lieu en partie sur le rond-point des Bougeries à Conches. La manifestation a été suivie par 62 personnes et elle a démontré une très belle collaboration entre le DETA et les services communaux.

Administration et Finances

Dans le domaine des Finances et de l'Administration, le Conseil administratif a adopté lors de sa séance du 3 août 2016, son règlement d'application du Règlement du personnel communal de la Ville de Chêne-Bougeries, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2017.

Poursuivant en cela, la mise en œuvre des diverses recommandations formulées par la Cour des comptes, dans son rapport d'audit Numéro 68, notre Conseil a également adopté lors de cette même séance, la liste des fonctions pour lesquelles des tests techniques ou des « assessments » sont prévus à l'engagement de futurs collaborateurs et collaboratrices. La classification des fonctions exercées par les membres du personnel communal en lien avec le nouveau règlement voté par votre Conseil lors de la séance du 21 avril 2016 a également été adoptée.

Pour conclure, je vous informe d'ores et déjà que l'administration communale sera fermée à partir du 23 décembre 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017 inclus ; étant précisé que les permanences habituelles effectuées par les concierges, les agents de la police municipale, les collaboratrices de l'état civil et de la Mairie, ainsi que par les équipes en charge du déneigement des voies communales seront bien évidemment assurées comme à l'accoutumée.

Enfin, je suis très heureux de pouvoir vous rappeler que, depuis le 12 septembre, s'est ouvert à Conches le commerce « Epi Conches », lequel fait office d'agence postale. Je suis d'autant plus heureux d'avoir mis en contact la personne qui a repris ce local avec les responsables de la poste et de constater que cette démarche a porté ses fruits. Mais pour qu'un commerce fonctionne, il faut qu'il soit fréquenté, d'où l'invitation à le soutenir en allant y faire vos courses.

J'aimerais encore apporter pour conclure, une précision concernant le courrier que le Bureau a reçu et qui fait mention d'un panneau contre lequel une habitante de la commune de Chêne-Bourg s'est cognée la tête. Ledit panneau se trouvant sur un domaine privé et n'étant pas du ressort de la commune, il est important de transmettre ce type de courrier au Conseil administratif afin que ce dernier puisse interpeller le propriétaire du bien-fonds, quant à la dangerosité de cette situation.

Présentation du budget 2017

Je me propose par ailleurs, dans le cadre de mes communications, de faire succinctement la présentation du projet de budget 2017 que le Conseil administratif souhaite proposer à votre Conseil et qui sera étudié en détail au cours des prochaines semaines. Ma présentation se veut similaire à celles que je vous ai faites précédemment, afin de vous permettre de comparer les résultats d'année en année.

J'attire néanmoins votre attention sur la mise en place en cours du nouveau plan comptable communal, MCH2, lequel va grandement modifier nos pratiques.

A cela s'ajoute la problématique du désenchevêtrement des tâches et des compétences canton/communes, ainsi que la création de nouveaux fonds intercommunaux pour faciliter le développement et l'assainissement cantonal.

M. Locher procède à la présentation du budget 2017, laquelle figure en annexe au procès-verbal.

Le Président remercie M. Locher.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de M. Karr, comme annoncé en début de séance.

Mme Sobanek a été abordée à plusieurs reprises par des communiens, surtout depuis le « murage » des arcades du café de la Fontaine, qui lui demandent quand le chantier du village va démarrer. Elle aimerait obtenir une date.

M. Karr aimerait bien pouvoir le faire. Il a communiqué les dates concernant les déposes des demandes d'autorisation de construire mais il n'est pas Mme Irma concernant la suite de la procédure. Ce qu'il peut affirmer est qu'il n'a pas vocation de maintenir le village dans l'état actuel plus longtemps que nécessaire, mais il faut attendre le retour de la synthèse du service des autorisations de construire pour savoir quelles modifications devront éventuellement être apportées aux plans, éventuellement déposer une demande complémentaire et, parallèlement, établir le devis général sur la base révisée du projet. Il s'agira ensuite de le présenter aux commissions concernées, ainsi que les conventions concernant les espaces arrières, de manière à ce que tout le monde soit au clair sur le fait qu'on ne doit pas se contenter de simplement rénover les bâtiments. Enfin, dès que le Conseil municipal sera saisi d'une proposition de crédit d'investissement, il sera possible de donner une date. Personnellement, M. Karr aimerait que cela se fasse au 1^{er} semestre de l'année prochaine.

Mme Sobanek estime néanmoins qu'il serait judicieux de préparer une petite communication à l'attention des communiens. Elle est bien placée pour comprendre que les méandres de l'Etat sont kafkaïens mais le citoyen « lambda » pense que la commune ne fait rien. Mme Sobanek se rappelle bien du MEP, lors de l'avant-dernière législature, mais la communication à ce sujet est restée incompréhensible pour bien

des gens. Il faudrait alors placarder quelque chose sur les murs pour que les gens comprennent ce qui se passe.

M. Karr remercie de la suggestion et va essayer d'entreprendre quelque chose. Ce qui le préoccupe, c'est la durabilité du futur support de communication. Cela lui fait penser aux nombreux panneaux salis que l'on voit annonçant des projets immobiliers qui ne se réalisent jamais. Il faut donc trouver la bonne formule de communication. Cela étant, le bureau italien qui assiste la commune, Nuvolab, avait fait une proposition qui consistait à utiliser les murs en attente, situés à hauteur des N^{os} 13 et 15, pour expliquer ce qui est en cours et donner ainsi un signal visuel fort. Une autre solution consisterait peut-être à distribuer un « tout ménage » ou à apposer des affiches.

Mme Sobanek trouverait l'idée consistant à placarder quelque chose sur ces murs comme la plus efficace, car les gens verraient mieux ce qui se passe. Elle remercie M. Karr et demande si c'est possible de le réaliser avant le premier semestre de l'année prochaine.

M. Karr termine en disant que la plus belle preuve qu'il se passe quelque chose sera la pose d'un échafaudage, support de communication idéal ; mais c'est encore un peu prématuré.

M. Fassbind rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal de mai, il avait prévu de poser une question à M. Karr concernant l'inventaire des arbres remarquables. Or, M. Karr l'a devancé dans ses communications en affirmant que de plus en plus de résidents contactent le service communal concerné pour qu'on vienne relever les arbres situés sur leur parcelle. Il y a donc bel et bien une véritable attente de la population en la matière. Ensuite, M. Fassbind a consulté sur le site Internet de l'Etat et il a pu constater que, pour Chêne-Bougeries, il n'y avait que 9 arbres remarquables répertoriés, que 7 arbres n'avaient pas été retenus comme tels et que 3 autres arbres étaient en cours d'évaluation. En conséquence, M. Fassbind aimerait, dans le même esprit que la motion qui vient d'être déposée concernant les vélos en libre service, que M. Karr indique le nombre exact de lettres de communiens envoyées à l'administration communale, de téléphones reçus et d'arbres répertoriés durant cette campagne qui a commencé depuis plus d'une année.

M. Karr répond d'abord en boutade que le collaborateur de l'Etat qui travaille sur ce répertoire est peut-être bernois. Plus sérieusement, le travail mené à la commune a progressé bien plus que ce que montre le site de l'Etat et il croit savoir que l'actualisation des données n'a pas encore été faite. M. Karr peut assurer que des secteurs prioritaires ont été définis et qu'il fera prochainement une information à ce sujet.

Revenant sur l'information concernant la Voie verte, M. Messerli souhaiterait savoir, à partir du moment où la convention qui aura été signée, s'il est possible d'évaluer la fin des travaux.

M. Karr peut surtout indiquer le début des travaux puisque tous les financements ont été apportés, sauf celui de la ville de Genève. D'ici la fin de l'année, on peut donc imaginer une ouverture des chantiers.

M. Karr quitte la séance.

4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek signale que la commission sociale s'est penchée sur une motion concernant les gestes qui sauvent et qui aurait dû être déposée au mois de juin. Cela n'a pas été fait, d'où son dépôt ce jour. A noter que cette dernière est proposée à l'unanimité des membres de la commission.

M. Stroun signale que lors de sa première séance de la rentrée, la commission Petite Enfance - Jeunesse a reçu la directrice d'un projet de plateforme scientifique qui va s'ouvrir dans la nouvelle maison de la créativité. Ce projet est destiné aux enfants de trois à douze ans et vise, à travers des médiateurs scientifiques, à éveiller les enfants à la démarche scientifique lors d'ateliers dont la mise sur pied est en cours. Des possibilités seront offertes aux familles de s'inscrire à ces ateliers, lesquels seront intégrés dans les programmes des crèches et des écoles. Des activités extramuros seront également prévues et les médiateurs scientifiques se rendront dans les écoles ou les crèches. Les personnes qui gèrent ces ateliers sont elles-mêmes des scientifiques qui ont été formés en tant que formateurs pour enfants. Il a par ailleurs été démontré que ce type de plateforme, qui existe dans d'autres parties de la Suisse et à l'étranger, permettait aux enfants de développer plus tôt un esprit scientifique et les aidait aussi dans leur scolarité. Un travail de recrutement de collaborateurs scientifiques est mené actuellement, notamment auprès de jeunes qui font des études dans le domaine scientifique et qui pourront participer comme formateurs ou accompagnants. Mme Garcia-Bedetti entend recevoir les responsables du projet afin d'examiner comment diffuser ce programme auprès des communiens, voire des nouveaux résidents. Il existe une volonté claire de développer une collaboration avec la commune. C'est donc un projet intéressant.

M. Favarger indique qu'une séance du comité des Editions Chênoises s'est tenue le 3 courant, à laquelle il n'a malheureusement pas pu participer. Mais il a eu un compte rendu détaillé au téléphone de la part du Président, M. Philippe Noël. Ainsi, il a été décidé de réfléchir sur la possibilité de réaliser un ouvrage consacré aux objets et événements remarquables de l'histoire de chacune des trois communes. Chêne-Bourg et Thônex ont déjà des idées là-dessus. C'est l'occasion pour M. Favarger de rappeler qu'il n'y a que deux délégués de Chêne-Bougeries, Mme Garcia-Bedetti et lui-même, et il invite tous ceux qui ont des idées sur cette thématique à rejoindre le comité des Editions Chênoises, à titre individuel, puisque cela est possible.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Budget de fonctionnement communal 2016 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 70'000.- TTC) destiné à subventionner l'IPE du « Petit Manège ».

Le Président passe la parole à Mme Garcia-Bedetti pour présenter le sujet.

Mme Garcia-Bedetti se réfère à l'exposé des motifs concernant ce crédit supplémentaire pour le « Petit Manège » et qui contient toutes les informations utiles. S'il ne devait pas être voté, il faudrait « couper » dans les salaires du personnel éducatif, étant précisé également que l'évaluation du montant des écolages n'est pas chose facile. Les revenus des parents peuvent augmenter ou diminuer, selon les années. Mme Garcia-Bedetti encourage donc à voter le crédit demandé.

Le Président passe la parole à M. Locher.

M. Locher explique que dans le cadre du budget 2016, la subvention pour le « Petit Manège » avait été estimée à hauteur de CHF 156'000.- et devait correspondre à priori, aux besoins. Il se trouve que le produit des écolages n'étant pas au rendez-vous, le « Petit Manège » a besoin de ce crédit. Son bon fonctionnement n'est pas mis en cause.

Le Président passe la parole à M. Stroun, Président de la commission Petite enfance - Jeunesse.

M. Stroun indique que dans sa séance du 1^{er} juin, la commission a étudié cette proposition de rallonge budgétaire et a donné un préavis favorable, à l'unanimité, en relevant qu'elle était liée à des variations imprévues du montant des écolages.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale qu'à l'instar de la commission Petite enfance - Jeunesse, la commission des Finances a préavisé favorablement, par 9 voix pour, soit à l'unanimité, ce crédit supplémentaire, ceci pour les mêmes raisons, à savoir que la commune doit faire face à ses obligations, suite à une modification des rentrées liées aux écolages.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

5.2 Travaux de câblage dans le bâtiment de la mairie et mise à jour de la centrale téléphonique avec passage à une solution dite « All IP »- vote du crédit d'investissement et financement (CHF 49'000.-TTC)

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher explique qu'il s'agit de proposer ce soir de mettre à niveau les installations téléphoniques de la mairie. Swisscom passant en 2017 à une solution « tout numérique » pour la téléphonie, une dépense de l'ordre de CHF 19'000.- doit être envisagée, pour l'acquisition du matériel nécessaire. Par ailleurs, une mise à niveau du câblage devra être effectuée, pour un montant de l'ordre de 30'000.-. Le montant total CHF 49'000.- TTC, lequel sera amorti sur 4 ans.

Le Président passe la parole à M. Balmer, Président ad intérim de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Balmer indique que le crédit a été voté à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la Commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission s'est penchée sur ce point le 14 juin 2016. Elle a accepté à l'unanimité le remplacement des équipements existants vieux d'une quinzaine d'années, ceci dû à des changements technologiques et des pressions de Swisscom.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

- La délibération est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité).

6. Questions (écrite ou orales), propositions individuelles et informations.

Le Président propose de traiter en premier lieu les 3 motions annoncées en début de séance dans l'ordre dans lequel elles sont parvenues ; soit en premier lieu :

La 1605 M sur les gestes simples, puis la
1606 M sur la sécurité aux arrêts de bus et enfin la
1607 M sur un bilan du projet vélospot

Au préalable, le Président demande à l'avenir de pouvoir disposer des motions un peu plus en amont afin de pouvoir en discuter au sein des groupes.

1605 M sur les gestes simples.

Le Président passe la parole à Mme Sobanek pour la présenter.

Mme Sobanek indique que la motion a été discutée longuement au sein de la commission sociale et elle pense que les commissaires en auront parlé dans leur groupe. Cette dernière est une reprise de celle déposée au Grand Conseil, suite à un arrêt cardiaque subi dans la rue par une amie, laquelle a pu être sauvée par une intervention très rapide. Il a été constaté, à cette occasion, que bon nombre de personnes restent sans secours adéquat quand elles sont confrontées à un arrêt cardiaque. Des contacts donc ont été pris à ce sujet avec les différents services des urgentistes des hôpitaux. Comme il est indiqué dans l'argumentation de la motion, il existe un réel manque de connaissance en matière de premier secours. Au niveau du Grand Conseil, la motion demande de faire un bilan et d'établir un plan d'action, à l'instar des pays anglo-saxons, par exemple, où on apprend déjà aux enfants dans les écoles des gestes simples. Dans le cadre de la motion déposée ce soir, il ne s'agit pas de demander au Conseil administratif d'entreprendre de multiples études, mais bien de promouvoir des actions simples. La responsable des Samaritains, par exemple, serait disposée à donner un cours aux habitants. Il s'agit donc d'examiner ce qui peut être réalisé au niveau communal afin de sensibiliser les communiens à ces actes de premiers secours. A cet égard, la motion se réfère à des études faites par des clubs d'automobile montrant une réelle déficience en Suisse, concernant la connaissance de ces gestes et à des interviews de personnes qui font partie d'une association de « first responders ». Mme Sobanek a d'ailleurs eu des contacts avec le Président de cette association. La motion invite donc à dresser un rapide état des lieux de ce qui se fait aujourd'hui à Chêne-Bougeries en matière de premiers secours et à développer un plan d'action, par exemple la possibilité de mettre sur pied des cours dans le cadre scolaire ou de proposer des formations continues à la population.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lambert a d'abord une information à transmettre puisque Mme Sobanek a évoqué la possibilité de mettre sur pied des cours au niveau de la commune. Sur le site Internet des Samaritains des Trois-Chêne, un cours de réanimation est proposé sur une durée de 6 heures (une date pourrait être le 22 octobre). Quelque chose est d'ores et déjà en place.

M. Favarger voulait apporter un peu d'eau à ce moulin car il se trouve qu'il y a environ dix ans, l'université de Genève avait proposé aux employés de pouvoir suivre un tel cours pendant les heures de travail. Il a pu lui-même en bénéficier. Il avait également participé à un cours de 2^{ème} niveau un peu plus fouillé, mais aurait quand même besoin aujourd'hui, de se recycler. Par contre, M. Favarger pense que ce serait une bonne idée de susciter parmi les employés de la commune un intérêt pour une telle formation. Cela dépend du Conseil administratif de les mobiliser à ce sujet et de leur faciliter les choses. Il a par ailleurs appris récemment, que le nombre de compressions préconisées lors d'un massage cardiaque avait changé, par rapport aux techniques de réanimation pratiquées il y a une dizaine d'années.

Mme Sobanek remercie Mme Lambert de signaler que des cours existent, mais qu'il y a une grande différence entre la personne qui doit décider elle-même d'investir CHF 150 pour une formation et celle qui sera incitée à le faire dans le cadre d'une politique communale qui a comme optique d'augmenter finalement le bien-être de ses communiens.

M. Stroun observe que la préoccupation est pertinente et qu'il n'y a pas à discuter là-dessus. Il est également vrai qu'un certain enjeu existe au vu du diagnostic posé. Cela étant, M. Stroun n'a pas très bien compris ce que Mme Sobanek a en tête, car le canton va entreprendre une étude pour déterminer où se situe exactement le problème et comment y répondre. Aujourd'hui, comme le disait Mme Lambert, des cours existent, c'est vrai aussi qu'il s'agit là d'une démarche payante et que les gens n'auront pas nécessairement l'idée de s'y inscrire. A ce stade, M. Stroun pense qu'il faudrait avoir une réponse plus précise quant à savoir quelle est la mesure à prendre pour que cela marche mieux. Est-ce qu'il faut financer des cours, faut-il mettre des contraintes comme il y en a déjà pour le permis de conduire ? Même s'il partage le constat rappelé par Mme Sobanek, M. Stroun ne voit pas comment donner une réponse adéquate, avant d'avoir mené une étude, tel que cela figure dans la motion du Grand Conseil.

Mme Sobanek explique que dans les discussions au Grand Conseil, une planification relative à la connaissance des gestes simples dans les écoles a aussi été évoquée. Au niveau d'une commune, Mme Sobanek voit plutôt des éléments multifactoriels, pour les uns, c'est certainement l'argent qui fait obstacle à suivre un cours, pour les autres, ce ne sera pas le cas. Il faudrait surtout mettre le doigt sur le problème car, actuellement, le nombre de personnes ayant une connaissance de ces gestes simples est extrêmement faible. Dans un pays développé comme la Suisse, c'est très dommage. Il faudrait donc inciter les personnes à suivre un cours, faciliter l'offre, commencer par la sensibilisation des employés et des citoyens, dans le cadre d'une semaine dédiée à la santé, par exemple. En revanche, la gratuité absolue ne devrait pas être offerte. C'est aussi dans le cadre de la politique communale qu'il faudrait se préoccuper de cet aspect qui touche à la santé, au même titre que la participation à des campagnes contre l'obésité, contre la fumée, la pédophilie, etc. Un espace pour une sensibilisation à ce problème serait déjà un tout petit pas dans la bonne direction, plutôt que d'attendre le rapport que publiera le Grand Conseil et dont on peut imaginer que Mme Lambert fera un compte-rendu détaillé.

M. Stroun fait remarquer que les exemples de campagnes que Mme Sobanek vient de mentionner sont menées au niveau national. Il comprend bien qu'il faut entreprendre quelque chose mais il ne voit pas comment, au niveau communal, à part donner gratuitement des cours. M. Stroun n'a pas la réponse parce que c'est peut-être prématuré puisque un projet est lancé au niveau cantonal.

Mme Sobanek pense qu'on peut quand même examiner ce qui figure notamment dans le plan d'éducation cantonal. Elle peut tout à fait bien imaginer pour sa part lancer une

campagne au niveau communal d'autant plus que la personne qui a pu être sauvée et à laquelle elle faisait référence, est une habitante des Trois-Chêne.

M. Fassbind rejoint ce qu'a dit le Président, à savoir qu'il est difficile de travailler les motions quand ces dernières sont déposées tardivement, voire lorsqu'on les découvre en séance. Sur le fond, il est dérangé par le fait de simplement vouloir reprendre une motion déposée au Grand Conseil. La santé ou la sécurité ne s'arrêtent pas au niveau de la commune et cette motion brouille quelque peu le message par rapport au Grand Conseil qui a un peu tendance à remettre sur les communes toutes les problématiques un tant soit peu coûteuses. Si les communes commencent à affirmer qu'elles vont s'occuper de ceci ou de cela, le Grand Conseil va en profiter pour s'en dessaisir dans le cadre du désenchevêtrement des tâches canton/communes. Ensuite, M. Fassbind observe qu'au niveau communal, il y a peu d'acteurs dans le domaine de la santé. Les hôpitaux relèvent de la planification sanitaire cantonale. Est-ce donc vraiment le but que les communes prennent ces compétences à leur niveau ? M. Fassbind pense qu'il existe un risque de créer des doublons. Enfin, comme l'a dit M. Stroun, participer à une action, c'est juste et bien, la commune le fait déjà au niveau fédéral et cantonal. Mais M. Fassbind se demande s'il faut vraiment affirmer quelque chose dans le domaine des premiers secours au seul niveau communal. Personnellement, il n'y croit pas et comme la discussion n'a pas eu lieu en caucus sur cette problématique, chacun, dans son groupe, votera selon sa conscience.

Mme Mathez-Roguet reconnaît que cette motion est intéressante. On ne sait pas aujourd'hui, où se trouvent exactement les défibrillateurs. Il y en a pourtant dans les écoles. Il faudrait donc indiquer précisément à quel endroit. Ce serait une première chose à entreprendre et attendre ensuite le rapport du Grand Conseil.

Mme Sommer pense que tout le monde est préoccupé par cette problématique. Toutefois, elle croit que c'est assez facile de consulter sur Internet pour s'apercevoir que l'offre de cours est grande. Elle verrait plutôt pour sa part, au travers de cette motion, une façon de recenser ce qui existe sur la commune pour faire ensuite une campagne d'information dans *Le Chênois*. Voir ce qui se fait dans la commune et le porter à la connaissance des communiers, cela ferait sens, cela ne coûtera rien ou peu et cela peut être utile à tous ceux qui s'y intéressent.

Mme Lambert va voter favorablement la motion même si l'exemple de plan d'action qui pourrait être développé et qui implique le cursus scolaire n'est pas de la compétence de la commune. Il ne faudrait pas inciter le Conseil administratif à faire des choses qui ne sont pas praticables, mais plutôt l'encourager à faire un état des lieux ainsi qu'un rapide survol concernant le nombre de défibrillateurs à disposition.

M. Favarger apporte une précision sur les défibrillateurs modernes dont le mode d'emploi donne actuellement toutes les indications utiles. Deuxièmement, l'idée qui est venue tardivement et qui lui paraît intéressante, c'est le fait que dans toute structure, que ce soit une administration communale ou privée, on peut commencer par offrir un cours aux employés, en leur donnant les disponibilités nécessaires pour

pouvoir le suivre. Il est évident que si un employé communal est formé, il existe de fortes chances, pour que ce dernier puisse un jour utiliser ses compétences, même dans le cadre professionnel.

Mme Sobanek fait remarquer que ce qu'a dit Mme Sommer va dans le sens de la motion. Il y est précisé que la commune pourrait dresser une liste de tout ce qui existe déjà dans le domaine et, comme l'a dit Mme Mathez-Roguet, de signaler où se trouvent les défibrillateurs. Il est vrai qu'on peut très bien attendre les conclusions du DIP concernant les diverses actions réalisées au niveau scolaire, ce n'est pas de la compétence de la commune, mais celle-ci peut, par contre, initier et favoriser ce type de cours pour la population.

Le Président a retenu de la discussion que certains des éléments abordés ne se trouvent pas dans la motion. Il aimerait savoir si des amendements doivent être déposés concernant les points suivants :

- 1) Améliorer la signalisation des emplacements liés au matériel de premier secours.
- 2) Etudier la possibilité d'offrir aux employés communaux une formation continue liée aux premiers secours.

Ces deux propositions d'amendement n'étant pas retenues, le Président donne lecture de la motion puis procède au vote.

Proposition de motion

Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !

Les Conseillers municipaux soussignés de la ville de Chêne-Bougeries

❖ considérant :

- l'étude menée récemment en Suisse sur les compétences de la population en matière de premiers secours ;
- les graves lacunes mises en évidence à ce propos et confirmées par les observateurs (professionnels de la santé, samaritains, etc..) ;
- le fait que des gestes simples, comme le massage cardiaque, peuvent sauver des vies ;

❖ invitent le Conseil Administratif :

- à présenter au Conseil municipal un rapide état des lieux de ce qui se fait aujourd'hui à Chêne-Bougeries, respectivement aux Trois-Chêne, en matière de premiers secours (où, quand, comment ?) ;

- à développer en conséquence un plan d'action pour augmenter les compétences de la population en la matière, comme par exemple les possibilités de cours lors du cursus scolaire et les formations continues pour la population.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

«Arrêt cardiaque dans la rue : le pire est de ne rien faire» titrait la Tribune de Genève dans un article récent consacré au cas d'une habitante des Trois-Chêne qui s'était effondrée en pleine rue et n'avait pu être sauvée que grâce au massage cardiaque prodigué par un passant¹.

Et pourtant, comme le rappelait le quotidien en citant le Dr Marc Niquille, un médecin des HUG, « en 2012, il y a eu 349 arrêts cardiaques. Seuls 20% ont bénéficié de mesures de réanimation par un tiers... c'est un taux extrêmement bas ».

Le cas de cette Chênoise fait écho à une étude européenne (menée dans notre pays par le TCS et l'Alliance suisse des Samaritains) sur les compétences de la population en matière de premiers secours. Les résultats publiés au printemps dernier sont plutôt inquiétants².

Ainsi :

- **18 %** des personnes interrogées en Suisse n'ont jamais suivi de cours
- **82 %** ne connaissent pas le numéro européen d'urgence **112**; cependant **70%** connaissent le **144**, valable uniquement en Suisse
- **62,8 %** ne savent pas comment évaluer l'état d'un blessé
- **72 %** ne connaissent pas les étapes à suivre, dans le cas d'un blessé inconscient qui ne respire pas, pour effectuer une réanimation cardio-pulmonaire
- **80,5 %** ne savent pas comment aider une personne présentant une plaie qui saigne abondamment
- **59,1 %** ne sont pas capables de mettre une personne inconsciente en position latérale de sécurité
- **91,5 %** ne sont pas en mesure d'effectuer en pratique la réanimation cardio-pulmonaire¹

A noter également qu'en ce qui concerne les connaissances réelles, notre pays se trouve classé en 7^{ème} position sur 14. L'enquête montre également le hiatus entre les connaissances supposées des personnes interrogées et la réalité : ainsi, près de la moitié des personnes interrogées en Suisse pensent savoir effectuer les gestes d'urgence.

Ces chiffres sont révélateurs et confirment les observations des HUG: l'immense majorité de nos concitoyens ne sait pas comment procéder à un massage cardiaque. Ils montrent également qu'avoir suivi une fois dans sa vie un cours de premiers secours

¹ Voir la TdG du 20/8/13 et (partiellement) : <http://www.tdg.ch/geneve/actugenevoise/Arret-cardiaque-dans-la-rue-Le-pire-est-de-ne-rien-faire/story/25570933>

² Voir : <http://www.tcs.ch/fr/test-securite/tests/premiers-secours.php> et http://www.samariter.ch/fr/i/communiquede-presse-du-19-mars-2013-_content---1--1071--1653.html

ne suffit pas : s'il n'y a que 18% des personnes interrogées qui n'en ont jamais eu, l'immense majorité se révèle incapable de pratiquer, si nécessaire, les gestes qui sauvent.

On peut donner à cela plusieurs raisons. Il faut notamment rappeler qu'une sensibilisation aux premiers secours ne signifie pas que les gestes ont bien été acquis. Dans le cas du permis de conduire, par exemple et indépendamment de la qualité – variable – des cours dispensés, l'attestation est délivrée pour autant que la personne ait suivi les cours, peu importe qu'elle ait assimilé ou non des compétences en la matière. De surcroît, les compétences acquises se perdent très vite, faute de pratique : en deux ans selon le Dr Niquille. Interrogé dans le même article, le médecin cantonal Jacques-André Romand, renchérit : *«les gens sont effectivement sensibilisés au massage cardiaque mais l'efficacité en pratique est très mauvaise. Ils n'ont pas une bonne assimilation des cours de premiers secours»*.

En d'autres termes, il serait nécessaire de pouvoir répéter l'exercice régulièrement.

Cette motion demande tout d'abord un rapide état des lieux de ce qui se fait en la matière à Chêne-Bougeries, éventuellement sur les Trois-Chêne, de façon à ce que des mesures adéquates puissent être prises par la suite pour augmenter les compétences de la population. Du fait qu'il est nécessaire de pouvoir répéter régulièrement ces gestes afin qu'ils soient acquis et efficaces, on pourrait parfaitement organiser des cours dans le cadre scolaire. Les jeunes seraient ainsi familiarisés à plusieurs reprises à l'apprentissage de ces gestes essentiels, ce qui favoriserait également leur intégration. Cela pourrait se faire à plusieurs étapes de leur cursus scolaire (dès l'école primaire et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire) comme c'est le cas, par exemple, pour l'éducation sexuelle ou routière. Ici, on peut attendre les conclusions du DIP suite à la motion similaire déposée au Grand Conseil. La commune peut déjà initier et favoriser ce type de cours pour la population.

L'organisation de « formations continues » est également possible. La commission sociale avait pris contact avec la responsable des Samaritains sur les Trois-Chêne qui sont tout à fait partants !

Sauver une vie grâce à des gestes simples : c'est possible ! C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous sommes persuadés que vous ferez bon accueil à cette proposition de motion.

Proposée par le groupe Alternatives en commission sociale, cette motion est devenue une motion de commission.

- La motion est acceptée par 15 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

M. Locher tient à préciser, en sa qualité de responsable de l'administration communale ainsi que des bâtiments, mais également en sa qualité de médecin, qu'il est au courant de l'intérêt et de l'importance de la réanimation. Il se réjouit de communiquer prochainement divers éléments en réponse à cette motion et chacun pourra alors

constater que la ville de Chêne-Bougeries a d'ores et déjà répondu à un certain nombre de préoccupations, depuis de nombreuses années, sous son égide, mais aussi sous celle de ses prédécesseurs.

Motion 1606 sur la sécurité aux arrêts de bus.

Le Président passe la parole à Mme Nicolas.

Mme Nicolas constate que la situation actuelle aux abords de l'arrêt de bus « Clos-du-Môlan » est dangereuse à la sortie des cours. Il suffit d'une petite bousculade et on risque l'accident car, par manque de place, les élèves qui sortent du cycle d'orientation se mettent sur le trottoir et cela crée rapidement un attroupement. Certains élèves se mettent même sur la route et ceux qui circulent en vélo passent parfois au travers de ces attroupements. On sait aussi que la fréquentation aux arrêts des bus 1 et 9 va augmenter, en particulier suite à l'ouverture de la Migros prévue le 1^{er} novembre de cette année, puis de l'ouverture de l'école de commerce en 2017.

Le passage piéton situé entre les deux arrêts de bus va être rapidement saturé car la bonne majorité des élèves n'habitent pas sur la commune. On constate aussi qu'il existe deux panneaux de « vitesse à 30 km/heure » dans le secteur, mais qu'aucune précaution n'est prise pour ralentir les véhicules à ce niveau.

Aux heures de pointe, la grande majorité des élèves prennent le bus en attendant sur le trottoir devant l'EMS direction « Petit-Bel-Air ». Aux abords de l'arrêt de tram de « Grange-Falquet », la situation est semblable. Or, il a été question du déplacement de cet arrêt. Qu'en est-il ? Les TPG ont-ils fixé un délai ?

Ces situations méritent une attention accrue du Conseil municipal et du Conseil administratif.

La motion demande donc que le Conseil administratif fasse une analyse de la situation prévalant autour du cycle de la Gradelle et autour de l'ECG Jean-Piaget puis, qu'il soumette au Conseil municipal un projet d'un aménagement plus sûr.

Mme Nicolas n'a pas de photos à présenter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Messerli tient à dire qu'il s'est trouvé, en allant à l'inauguration du « Nouveau-Prieuré », à l'heure de sortie de l'ECG. Il a pu constater un imbroglio invraisemblable de vélos, d'autos et d'élèves, à moitié sur la route et à moitié sur le trottoir.

M. Hatt-Arnold habite le quartier et il reconnaît que depuis trois ans, avec les travaux du CEVA, beaucoup d'aménagements ont été réalisés, notamment un dos d'âne à Grange-Canal, lequel a ensuite disparu. On parle maintenant d'une voie de bus mais on ne connaît pas les changements qui seront apportés par les 140 appartements dans

lesquels les gens vont bientôt emménager et par la nouvelle école qui va ouvrir ses portes l'année prochaine. Ce n'est donc pas une mauvaise idée de voter cette motion ; mais M. Hatt-Arnold trouve important qu'il y ait une concertation avec le canton et les TPG. Il lui semble en effet que les acteurs se renvoient la balle. M. Hatt-Arnold votera la motion.

Mme Sommer rappelle que les arrêts de bus sont de la compétence des TPG et surtout du canton. Elle est tout à fait d'accord de soutenir une démarche dans ce sens ce d'autant plus que la directrice de l'ECG lui a dit qu'elle prenait contact chaque année avec les TPG et qu'elle informait enseignants, parents et élèves. Ensuite, la directrice lui a expliqué que du côté de Cologny, l'arrêt de bus « Clos-du-Môlan » était beaucoup plus large en descendant depuis la Gradelle. Il serait donc utile d'examiner comment aborder les TPG pour les inciter à élargir l'autre côté. Il est toujours souhaitable qu'une commune s'implique même si ce n'est pas de sa compétence.

Mme Mathez-Roguet a exactement le même point à relever. Elle souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de demander d'agrandir l'autre côté de cet arrêt TPG, comme cela a été réalisé du côté Cologny.

Mme Garcia-Bedetti souligne que les arrêts de bus aux abords des écoles sont une véritable préoccupation sur tout le canton. Il n'y a qu'un seul exemple d'une école qui a réussi à contourner ce problème en faisant en sorte que l'arrêt du bus soit mis à l'intérieur du parking de l'école. Evidemment, une telle solution requiert un grand parking. Par ailleurs, il y avait quand même de gros soucis liés aux voitures des enseignants et des parents. Le problème est donc devenu récurrent sur tout le canton parce qu'il y a des centaines d'élèves qui sortent de l'école en même temps. Si ces sorties étaient échelonnées, comme au collège, par exemple, le problème se poserait dans une bien moindre mesure.

Mme Sobanek admet bien sûr que les compétences de la commune ne sont pas entières concernant l'aménagement des arrêts TPG. Mais cela ne doit pas empêcher les communes de faire entendre leur voix et d'appliquer la bonne vieille méthode consistant à taper sur le clou. Mme Sobanek rappelle que Carouge a demandé à plusieurs reprises d'avoir un tram circulant jusqu'à la gare Cornavin et elle a eu gain de cause. Mme Garcia-Bedetti a cependant raison de dire que le problème des arrêts de bus à proximité des écoles est un problème récurrent.

Mme Lambert propose un amendement :

[...]

Demandent que le Conseil administratif fasse une analyse de la situation autour du CO de la Gradelle et autour de l'ECG et, *le cas échéant, qu'il soutienne toute démarche en concertation avec le canton, les TPG et les communes avoisinantes*, en vue d'un projet d'aménagement plus sûr. Ceci est surtout à prendre en considération pour la création de nouveaux arrêts

Le Président met au vote l'amendement.

- L'amendement est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la motion amendée et procède au vote.

Proposition de motion

Pour une plus grande sécurité aux arrêts de bus fréquentés par des élèves

Les conseillers municipaux
soussignés, considérant :

Que la situation actuelle aux abords de l'arrêt de bus « Clos-du-Molan » est dangereuse à la sortie des cours ; il suffit d'une petite bousculade, et on risque la tragédie, car le trottoir n'est pas suffisamment profond ;

Qu'une grande école de commerce ouvre bientôt ses portes dans le quartier ;

Que la vie et la sécurité de nos jeunes n'ont pas de prix ;

Que les limitations de vitesse aux abords de ces arrêts ne sont pas toujours respectées voire sont insuffisantes ;

Qu'aux abords de l'ECG à l'arrêt de tram Grange-Falquet, la situation est semblable ;

Que ces situations méritent une attention accrue du Conseil municipal et du Conseil administratif ;

Demandent que le Conseil administratif fasse une analyse de la situation autour du CO de la Gradelle et autour de l'ECG et, le cas échéant, qu'il soutienne toute démarche en concertation avec le canton, le TPG et les communes avoisinantes, en vue d'un projet d'aménagement plus sûr. Ceci est surtout à prendre en considération pour la création de nouveaux arrêts.

Catherine Armand
Pierre-Yves Favarger
Anne-Marie Nicolas
Marion Sobanek

- La motion est acceptée à l'unanimité.

Concernant la problématique de l'arrêt du « Clos-du-Môlan », M. Locher souligne que ce sujet implique tout le périmètre concerné par les nouveaux arrivants du Pré-du-Couvent et toutes les infrastructures liées à ce développement. La problématique de Grange-Canal est difficile, dans sa partie longeant les propriétés Prokesch et l'école de commerce, se situant sur le territoire de la commune de Coligny. Par ailleurs, dans le

cadre de ses communications, M. Locher a mentionné que la commune prenait en charge l'entretien de la voie de desserte du Collège de Frontenex, cette dernière étant considérée comme une réalisation partielle du futur barreau Tulette, en particulier au niveau de l'assainissement du sous-sol. Une deuxième partie va être réalisée, en principe d'ici 2020, afin de faire circuler les transports publics. Cette problématique fait donc l'objet d'une concertation en cours. La commune est déjà intervenue à plusieurs reprises. Ce sujet étant complexe, il n'est pas possible à M. Locher de répondre sur le siège mais il va préparer une information concernant tout ce qui a d'ores et déjà été entrepris à ce jour en la matière.

Motion 1607 M pour un bilan du projet vélospot.

Le Président passe la parole à M. Messerli.

M. Messerli s'excuse au préalable de l'envoi tardif de cette motion. Il en décrit l'objectif à savoir de dresser un bilan chiffré de l'utilisation des vélospot d'ici le 15 février 2017. Si la motion est déposée déjà maintenant, c'est pour qu'elle soit votée et qu'à partir de septembre, des données puissent être recueillies, concernant notamment le nombre d'emprunts par lieu de stationnement, le nombre d'interventions du service de sécurité puisqu'il est mentionné sur le site de vélospot ainsi que le nombre de commandes de cartes d'accès à ces vélos à la mairie. Ce service ayant été mis en place au mois de juin, il est clair que l'été n'est pas une période idéale pour se rendre compte de l'utilisation de ces vélos. Par contre, en janvier /février 2017, ce système aura été mis en place depuis plus de six mois et on devrait avoir une idée un peu plus précise, de son impact, la commune étant partenaire de ce projet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Stroun trouve bien de demander un bilan mais sa seule remarque concerne le timing. S'il s'agissait d'une situation où l'on dépense de l'argent et que l'on voudrait rapidement rectifier, il comprendrait l'échéance de février. En revanche, il lui paraît plus intéressant de faire une analyse sur l'année car les variations saisonnières sont importantes. M. Stroun propose donc un amendement, à savoir de remplacer le 15 février par une date à fin juin.

Pour Mme Armand, il est intéressant, dans le cadre de cette motion, de connaître aussi la nature exacte de la convention liant la commune à vélospot, notamment sa durée et les éventuelles conséquences en cas de résultats peu satisfaisants. Elle souhaiterait notamment savoir si ce sujet a déjà été évoqué avec vélospot, à savoir le développement prévu du projet en lien avec les données relatives à l'utilisation des installations au bout d'une année.

Mme Garcia-Bedetti répond que tout cela est prévu depuis le démarrage du projet. Une évaluation sera bel et bien faite, puisque l'avantage de ce système est de pouvoir déplacer les stations qui seraient sous-utilisées. Pour le surplus, elle espère que les

vélos électriques vont arriver très bientôt. Cela aura un impact direct sur les statistiques d'utilisation.

Il échappe à Mme Sommer la raison de dresser un bilan. Selon ses souvenirs, la commune n'investit pratiquement rien dans ce projet – il est entièrement à la charge de vélospot – si ce n'est les 250 billets qu'elle subventionne. Vélospot étant une entreprise privée, s'ils voient que cela ne marche pas, ils vont certainement s'arrêter. Pour une fois qu'un projet ne coûte rien, il faut laisser agir la société privée concernée.

Mme Sobanek est ainsi rassurée d'entendre qu'un bilan sera dressé de toute manière, comme vient de le dire Mme Garcia-Bedetti. Elle soutient donc la proposition de M. Stroun consistant à changer la date en juin. Elle estime pour sa part que c'est une bonne habitude d'évaluer les politiques publiques, afin de voir s'il convient, dans le cas présent, de déplacer éventuellement une station.

M. Favarger a un petit complément d'information. Il a déjà été fait état d'une certaine gêne concernant le fait que des cycles privés vélospot occupent des places publiques devant la mairie. Mais il y a un autre problème actuellement qui, heureusement, sera peut-être résolu quand le chantier de l'école confessionnelle, au début de Grange Falquet, sera terminé. En revanche, tant que ce chantier subsiste, le trafic piétonnier est dévié sur le trottoir, du côté de l'école Jean Piaget, sur lequel sont stationnés, depuis pas mal de temps déjà, trois ou quatre cycles vélospot. A cet endroit se trouvent également une déchetterie et un panneau de chantier. Tout cela rend plus difficile le passage du flot des élèves de l'ECG. M. Favarger suggère d'examiner si ce problème est occasionné par l'entreposage de ces vélos.

Selon M. Fassbind, l'avantage d'avoir affaire à une société privée, réside dans le fait que cette dernière va évaluer d'elle-même la pertinence de son modèle d'affaires, voire est d'ores et déjà en train de le faire. C'est un point important par rapport à ce qui se passe en Ville de Genève. En effet, s'il existe une possibilité de mettre ce système en place en Ville de Genève, qui plus est avec des vélos électriques, comme dans d'autres villes suisses, il y aura enfin un système en libre-service qui fonctionne. En revanche, si la Ville de Genève continue à être un endroit difficile pour implanter des stations, le système risque de mourir d'une mort lente. Une Genferai de plus ! D'ici une année, on sera au clair à ce sujet. M. Fassbind n'a donc rien contre l'établissement d'un bilan.

Le Président remercie M. Fassbind d'alerter le Conseil municipal concernant cette éventuelle Genferai.

M. Messerli pense effectivement qu'il s'agit de connaître les termes de la convention passée entre la commune et la société vélospot. En effet, la commune n'a pas forcément les mêmes paramètres qu'une société privée.

Mme Garcia-Bedetti rebondit sur la question des paramètres et demande à M. Messerli quels seraient ceux de la commune et ceux de vélospot.

M. Messerli donne l'exemple de l'emplacement des stations.

Mme Garcia-Bedetti fait remarquer que ces emplacements ont été déterminés par les services communaux, lesquels ont à priori, une meilleure connaissance des endroits propices concernant l'implantation des stations.

M. Messerli pense quand même que les critères de vélospot sont différents de ceux de la commune, notamment concernant les buts poursuivis.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que le Conseil municipal a été saisi d'un amendement formulé en ces termes :

Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif de faire un bilan chiffré de l'utilisation des vélos de vélospot d'ici *la séance ordinaire du Conseil municipal du mois de juin 2017*.

Le Président le met au vote.

- L'amendement est accepté par 19 voix pour et 1 abstention .

Le Président donne ensuite lecture de la motion amendée et procède au vote :

Pour un bilan des vélospot à Chêne-Bougeries

Sur proposition des Verts de Chêne-Bougeries,

Le Conseil municipal de la ville de Chêne- Bougeries demande au Conseil administratif de faire un bilan chiffré de l'utilisation des vélospot d'ici la séance ordinaire du Conseil municipal du mois de juin 2017.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs le Conseillers municipaux,

Considérant que les vélos en libre-service sont à disposition sur le territoire de la commune depuis début juin 2016 et que cette action est soutenue par le service « jeunesse, prévention et sécurité » de notre ville, il est nécessaire de prévoir après une année un bilan de cette action.

En effet, le nombre de vélos, les emplacements et l'information concernant ce système, suivant le résultat du bilan, pourraient être modifiés ou améliorés.

Les données suivantes seraient utiles :

- Nombre d'emprunts la semaine, le week-end

- Nombre d'emprunts par lieu de stationnement
- Nombre de demandes d'information au service « jeunesse, prévention et sécurité »
- Nombre de commandes de cartes d'accès à la mairie

Pour les Verts de Chêne-Bougeries,

M. Dominique Messerli

Chêne-Bougeries, le 15 septembre 2016

- La motion est acceptée par 17 voix pour et 3 abstentions.

6.1 Journée « portes ouvertes » sur la santé.

Revenant sur la motion concernant les gestes simples qui sauvent, Mme Wyss pense que ce serait peut-être une bonne idée de consacrer une journée « portes ouvertes » au thème de la santé, journée au cours de laquelle différents sujets tels que les gestes qui sauvent, l'utilisation des défibrillateurs, voire le don du sang ou les dangers de la canicule pourraient être abordés.

6.2 Epi Conches

Se référant aux communications de M Locher qui mentionnait d'un commerce « Epi Conches » en lien avec l'ancienne poste, M. Messerli voulait savoir s'il avait plus d'information concernant le terme « épi », en particulier à quoi ce dernier fait référence.

M. Locher explique qu'en date du 12 septembre, la société « Epi Conches » a ouvert, dans les anciens locaux de la poste de Conches, une boulangerie-pâtisserie. Un tea-room, une crêperie et d'autres services pourraient suivre. Les discussions qu'il a eues récemment avec le responsable laissent présager passablement de choses, qui vont peut-être sortir un peu de l'ordinaire.

M. Messerli précise que c'était le terme « épi » qui faisait l'objet de sa question car il peut faire référence à d'autres choses.

M. Locher répond qu'il s'agit bien du terme « épi » dans le sens d'une « épicerie » et surtout de l'épi de blé.

6.3 Gestion de la crèche du « Nouveau Prieuré ».

M. Messerli rappelle qu'il avait déjà posé un certain nombre de questions, depuis le début de cette législature, par rapport à la gestion de la crèche du « Nouveau Prieuré ». Il en a posé certaines par écrit, pour la séance de la commission Petite enfance et Jeunesse du 7 septembre à laquelle il n'a pas pu participer. Il n'a pas obtenu de réponse alors qu'il avait été dit que des nouvelles seraient données concernant cette gestion. Par ailleurs, M. Messerli avait notamment signalé, au mois de juin déjà, que le calendrier fixé pour cette question posait quelques problèmes puisqu'il ne laissait pas à la commission Petite enfance et Jeunesse la possibilité de donner son avis sur les dispositions à prendre, puisque la décision à prendre le serait dans le courant du mois d'août. Ce constat est particulièrement regrettable car il avait été relevé par la Conseillère administrative en charge de ce dicastère, que la commission s'était passablement investie autour de ces questions, en dehors également des séances, dans le cadre d'entretiens avec d'autres communes, ainsi qu'avec la société Amalthée. Or, tout à coup, une décision est prise sans que cela puisse être abordé en commission. D'autre part, il n'a jamais été possible d'obtenir des indications sur le coût des services de *pop e poppa*, pour la prise en charge administrative de la crèche. M. Messerli retire de tout cela un sentiment peu agréable et il a l'impression que toute cette affaire indique un simulacre de démocratie, procédé pour le moins peu élégant.

Mme Garcia-Bedetti tient à rectifier d'ores et déjà une chose. Lors de la dernière séance de la commission Petite enfance et Jeunesse, elle a fourni tous les éléments pertinents concernant le déroulement de la procédure AIMP. Il y avait d'ailleurs un membre du groupe de M. Messerli dans le jury et qui aura pu le renseigner. Pour le surplus, une procédure AIMP répond à une organisation très stricte, laquelle a abouti en l'occurrence à attribuer le marché à la société *pop e poppa*. Quant au contrat de prestations en tant que tel, il n'est pas encore établi et il est en négociation, étant encore précisé que c'est une des prérogatives du Conseil administratif.

6.4 Fête du 1^{er} Août

Au préalable, M. Le Guern tient à remercier Mme le Maire pour avoir pris en considération ses remarques, lors de la précédente séance du conseil, sur le règlement concernant l'octroi des subventions culturelles et sur les difficultés de stationnement dans le secteur du « Nouveau-Prieuré ». Il souhaiterait savoir ensuite si le Conseil administratif a tiré un bilan de l'organisation de la Fête du 1^{er} Août. En premier lieu, la sonorisation était assez mauvaise mais, en tendant l'oreille, il a pu entendre un discours officiel proprement ahurissant dans la mesure où l'invité, M. Mettan, a fait l'apologie de l'annexion de la province ukrainienne de Crimée par la Russie. On aurait pu attendre de sa part qu'il se félicite plutôt que Genève abrite le siège des Nations-Unies qui sont censées éviter les conflits. Au lieu de cela, l'orateur s'est réjoui d'avoir été invité en Crimée et il a pris délibérément le parti de l'envahisseur. Il est à noter par ailleurs que cet orateur, qui semble un expert en recyclage, a pu fournir son discours à au moins trois journaux de la place mais à chaque fois il a escamoté la partie consacrée

à la Crimée. Ensuite, est-ce le fait de la sidération qu'a provoquée ce discours, toujours est-il que la cérémonie officielle s'est terminée en queue de poisson et on a même oublié de baisser le drapeau, comme le veut le protocole, ce qui était du plus mauvais effet. Le cortège aux flambeaux n'a pas été constitué et la foule s'est dirigée en troupeau désorganisé vers la place du colonel-Audéoud. Pour la première fois, M. Le Guern a pu constater qu'il n'y avait pas de soupe qui permettait notamment de fournir les jolis bols. Il formule donc le vœu que Chêne-Bougeries, lorsqu'elle organisera la prochaine Fête du 1^{er} Août, au cours de la présente législature, soit plus attentive au bon déroulement des choses et que tout le monde se sente fier d'appartenir à cette commune.

Mme Garcia-Bedetti tient à préciser que la soupe a bien été servie mais qu'elle a oublié de faire apporter les petits bols qui sont restés entreposés dans le bureau d'une collaboratrice. La sonorisation n'était pas bonne. Comme à l'accoutumée, un débriefing aura lieu, réunissant les collaboratrices et collaborateurs des services communaux concernés, afin d'améliorer les choses. Concernant le grief à l'encontre de l'orateur, Mme Garcia-Bedetti aimerait dire qu'elle a trouvé la façon de M. Le Guern de l'agresser verbalement, après son discours, totalement inadéquate. M. Mettan n'a pas fait l'apologie de l'annexion de la Crimée qui fait partie historiquement de la Russie pour certains et qui n'en fait visiblement pas partie pour d'autres, mais il a le droit d'exprimer son point de vue. L'agresser avec une telle haine était pour le moins inadmissible.

M. Le Guern renchérit en disant que l'on peut vérifier sur la bande son, M. Mettan a bel et bien fait l'apologie de l'invasion de la Crimée.

6.5 Contrat des employés du « Nouveau-Prieuré »

Mme Sobanek a entendu Mme le Maire parler d'un nouveau contrat à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle aimerait s'assurer qu'il n'y aura pas de péjoration des conditions de travail pour le personnel.

Mme Garcia-Bedetti confirme qu'il n'y aura pas de changement à cet égard.

6.6 Chemin du Vallon

Mme Sobanek demande pourquoi ne pas profiter de la réfection des trottoirs du chemin du Vallon pour y réaliser une piste cyclable.

M. Locher rappelle que ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un chantier SIG. La commune a reçu un courrier d'information, mais n'a pas été associée, ni au projet, ni à son financement. Elle a toutefois réussi à obtenir que le phasage du chantier se fasse différemment que prévu initialement par les SIG, pour qu'il n'y ait pas de chantier en cours devant la salle communale, pendant la Fête des promotions et celle du 1^{er} Août. M. Locher ne peut que regretter que les dispositions actuelles, au plan réglementaire,

ne permettent pas aujourd'hui des interventions communales, dans le cadre de chantiers cantonaux. Il cite au passage des aménagements qui ont été entrepris sur d'autres routes cantonales, notamment sur la route de Malagnou où la commune n'a pas été écoutée.

Mme Sobanek rappelle que M. Fassbind a bien parlé tantôt de doublons. Dans le cas de figure, le canton a ouvert la route une première fois, puis la commune le fera certainement une autre fois. Ces situations sont aberrantes.

M. Locher réitère que la commune n'entreprendra pas de travaux sur la route du Vallon. Si une piste cyclable devait être réalisée, ce serait l'affaire du canton.

6.7 Travaux et places de parking au chemin De-La-Montagne.

Mme Sobanek revient sur ce sujet et demande ce qui est prévu pour les riverains qui n'arrivent plus à stationner leurs voitures. Mme le maire avait parlé de travaux qui seraient achevés à fin juin, mais ces derniers ont duré pendant tous les mois de juillet et d'août. Au demeurant, ils durent encore. Or, les riverains ont payé un « macaron » pour pouvoir se garer mais ils ne le peuvent pas. Ne peut-on pas envisager une solution ? Par ailleurs, certaines personnes recevant des amendes, Mme Sobanek a essayé de sensibiliser le service de sécurité à ce sujet. Quelle communication le Conseil administratif a-t-il préparé pour ces communiens, quels autres parkings propose-t-il aux personnes qui ont acheté un macaron ?

Mme Garcia-Bedetti indique qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

6.8 Projet d'outsourcing concernant l'élaboration du budget communal.

Mme Sobanek demande ce qu'il en est de ce projet et de l'appel d'offres.

M. Locher précise que l'appel d'offres concernant la gestion de la comptabilité communale est en cours. En revanche, l'élaboration du budget est un acte politique qui est conduit en interne.

Mme Sobanek en déduit qu'il s'agit bien de la comptabilité uniquement.

M. Locher tient également à dire que, s'agissant d'un appel d'offres public en cours, Mme Sobanek voudra bien lui permettre de ne pas faire de commentaires supplémentaires.

6.9 Attribution du mandat de gestion du « Nouveau-Prieuré ».

Mme Sommer voulait dire à l'attention de M. Messerli, qui parlait de simulacre de démocratie dans l'attribution dudit mandat, que tous les chiffres figuraient dans la FAO et que tout le monde a pu en prendre connaissance.

M. Messerli rétorque que sa question n'était pas celle-là.

6.10 Retour du Liban – pays où il fait bon vivre malgré le contexte actuel.

Mme Saba tient à exprimer son sentiment suite à son retour d'un voyage au Liban.

Chers collègues,

Cet été, j'ai passé un mois au Liban et j'en suis revenue métamorphosée! Vous allez me demander comment peut-on passer un mois dans un pays où, après 15 ans de guerre, il y a toujours des coupures de courant, des pénuries d'eau, une crise de ramassage de poubelles qui revient pour la deuxième fois en un an, et surtout, presque 2 millions de réfugiés dans un pays qui compte 4 millions d'habitants (réfugiés syriens et palestiniens compris).

En plus, le Liban n'a plus de président de la République depuis plus de 2 ans, qui, suivant la Constitution, est chrétien depuis l'indépendance du Liban en 1943, et c'est le seul pays de la région où les chrétiens résistent comme les irréductibles gaulois dans Astérix! On surnomme ce pays « la Suisse du Moyen-Orient » grâce notamment à sa géographie où la mer et la montagne sont à moins d'une heure de voiture (si on ne tient pas compte des embouteillages) et où une des solutions à ses multiples problèmes, à mon avis, serait d'appliquer le système politique suisse qui est un modèle qui frise la perfection et qui résoudrait non seulement la crise au Liban, mais également dans toute la région... Je crois que je suis contaminée par l'optimisme ambiant!

Après cette petite parenthèse politique, je vais tenter d'expliquer ce miracle qui fait que ce pays continue d'exister malgré tout et est même un exemple dans plusieurs domaines dont la gastronomie où il devance la France et l'Italie, l'architecture, le design, la mode et surtout un système éducatif unique qui fait que la plupart des libanais qui ont fait des études sont parfaitement trilingues (peut-être un exemple à suivre pour la Suisse?) et poursuivent des études universitaires poussées au Liban ou à l'étranger. Je pense que le secret de cette réussite revient aux Libanais et surtout aux Libanaises, à leur joie de vivre, à leur faculté de s'adapter aux situations extrêmes, à trouver des solutions pragmatiques, à supporter leurs misères avec humour sans se plaindre, ou si peu... J'étais étonnée de leur esprit positif, alors qu'ici en Suisse, avec toute la chance que nous avons de vivre dans un

pays presque parfait, où nous ne manquons de rien, l'on se plaint souvent de nos petits bobos qui ne pèsent pas bien lourd en comparaison aux leurs.

J'ai entendu aujourd'hui aux infos que la Suisse allait diminuer l'aide au développement, ce que je peux comprendre vu les problèmes auxquels nous sommes confrontés, tels que les retraites ou l'assurance maladie, mais je pense que s'il y a un pays qui mérite d'être soutenu généreusement, c'est bien le Liban, pour qu'il puisse accueillir dignement les réfugiés syriens, leur assurer un minimum vital et aider à la scolarisation de leurs enfants qui, s'ils ne sont pas pris en charge dès l'école primaire, pourront devenir dans les prochaines années des femmes et des hommes sans aucun avenir avec tous les problèmes que cela peut entraîner... Une étude de l'ONU publiée aujourd'hui montre que plus de la moitié des enfants de réfugiés sont déscolarisés !

J'essaie, à travers l'association Wafa, de faire de mon mieux pour soutenir des associations libanaises qui viennent en aide aux réfugiés, surtout par le biais de l'éducation, mais c'est une goutte d'eau dans un océan... Je ne sais pas si la Commune peut consacrer une petite partie de l'aide au développement au Liban, Monsieur Didier Burkhalter l'a mentionné aujourd'hui à Berne, en insistant sur l'urgence de la situation. Ce serait vraiment une aide bienvenue pour ce pays qui se bat depuis plus de 40 ans pour survivre courageusement, et c'est grâce à lui que je suis parmi vous ce soir, à l'éducation et aux valeurs que j'ai reçues, étant moi-même une réfugiée syrienne au Liban, ma famille ayant quitté la Syrie en 1972 (3 ans avant le début de la guerre, j'avais 7 ans) pour aller vivre dans ce « petit paradis », comme disait mon père, et qui l'est resté jusqu'à maintenant, malgré tout! Je vous remercie.

Juste une petite remarque pour terminer, je me propose volontiers pour donner des cours de français aux migrants arabophones. Je parle couramment l'arabe, ce qui pourrait être utile.

Mme Garcia-Bedetti tient à dire que Mme Saba peut toujours s'adresser à la commune pour demander un soutien en faveur de l'association Wafa.

La séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. GROSS

Le Président
du Conseil municipal
F. BORDA D'AGUA

- Annexes :
- 1) Courrier daté du 24 juin 2016 de l'ACG (lequel a été transmis par voie électronique) à l'ensemble des membres du Conseil – fiches de synthèse.
 - 2) Courrier daté de juin 2016 des élèves de l'école de Conches – lettre/dessin de remerciements.
 - 3) Rapport d'activité 2015 des Etablissements publics pour l'intégration (EPI).
 - 4) Invitation de Mme Patty Moll (Aqua Diving) au nettoyage annuel du lac du dimanche 18 septembre 2016.
 - 5) Courrier daté du 3 juillet 2016 de Mme Christine Alvarez – signalant des panneaux hors normes.
 - 6) Courrier daté du 26 juillet 2016 de l'association Caddie service.
 - 7) TSHM Rapport d'activité 2015.
 - 8) Invitation de Chêne Gymnastique Genève, à la cérémonie prévue en l'honneur des médaillés, le 22 septembre 2016.
 - 9) Courrier daté du 7 septembre 2016 de M. Jan Feres et autres propriétaires du Chemin Dupuy, chantier DD 109305/1 construction d'immeubles et garages.
 - 10) Courriel daté du 18 juin 2016 de M. Bertrand Bricheux.
 - 11) Invitation de la Compagnie des Sauveteurs Auxiliaires de Chêne-Bougeries, à l'apéritif d'automne, du 24 septembre 2016.
 - 12) 1605M Proposition de motion : Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !
 - 13) 1606M Proposition de motion : pour une plus grande sécurité aux arrêts de bus fréquentés par des élèves.
 - 14) 1607M Proposition de motion : pour un bilan des vélospot à Chêne-Bougeries.
 - 15) Présentation PowerPoint du projet de Budget 2017.